



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210414-DEC-AG-21-022-AU  
Date de télétransmission : 14/04/2021  
Date de réception préfecture : 14/04/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Décision du 14 avril 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**  
**PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

**OBJET : Prestation de traitement des dossiers du personnel communautaire par un archiviste – AGS  
Archivage Corse / Archivexpert**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

**En matière de commande publique :**

- En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40 000€ HT à ce jour)

Considérant le projet de numérisation des dossiers du personnel communautaire, et le besoin préalable de traitement des dossiers physiques avec tri de leur contenu selon durée d'utilisation administrative ;

Considérant que cette prestation doit être réalisée sur place et sur pièces par un archiviste qualifié ;

Considérant la proposition de l'entreprise AGS Archivage Corse – Archivexpert, qui dispose de tous les agréments nécessaires, en date du 12 avril 2020 ;

Décision du 14 avril 2021

**OBJET : Prestation de traitement des dossiers du personnel communautaire par un archiviste – AGS  
Archivage Corse / Archivexpert**

**DECIDE**

D'approuver le devis de l'entreprise AGS Archivage Corse – Archivexpert (SIRET 80173061500086) sise 384 Route des Platanes - Lieu-dit Valrose - 20290 BORGIO, ci-annexé, pour une prestation de traitement des dossiers du personnel communautaire (manutention, tri et extraction des documents ayant atteints leur durée d'utilisation administrative), d'un montant de 3 887€ HT ;

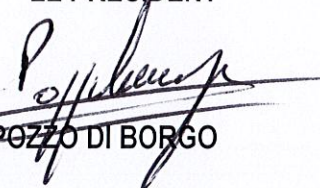
**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 14 AVR. 2021  
et publication ou notification  
du 14 AVR. 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*